

À l'aide! Quelqu'un a partagé une photo de moi sans mon consentement!



Ne panique pas! Tu peux prendre plusieurs mesures pour corriger la situation.

1. Commence par demander à la personne qui a affiché la photo de la supprimer ou de cesser de la partager. Les enfants mentionnent que cela fonctionne la plupart du temps!
2. Demande au service ou à la plateforme où la photo a été affichée de la supprimer. Si tu es âgé de moins de 18 ans, le service ou la plateforme en question peut être tenu par la loi de la supprimer, et la plupart des services et des plateformes ont pour politique de supprimer toute photo affichée sans la permission de la personne concernée.
3. Fais une recherche d'images à l'aide d'une image au moyen d'un service comme TinEye (tineye.com) ou Google support.google.com/websearch/answer/1325808) pour voir si la photo a été affichée ailleurs. Si tel est le cas, répète l'étape 2.
4. Au Canada, il s'agit d'une infraction criminelle que de partager des images intimes sans le consentement de la personne concernée. Si cela décrit ce qui t'est arrivé, tu peux parler à un avocat, faire un signalement auprès de Cyberaide (cybertip.ca/app/fr/report) ou communiquer avec les services de police. Les services de police peuvent obliger une personne à supprimer une image et à cesser de la diffuser. Ne t'inquiète pas! Aucun jeune au Canada n'a jamais été accusé d'avoir envoyé des sextos consensuels. Il est donc très peu probable que tu sois accusé, à moins d'avoir partagé la photo et qu'elle comportait quelqu'un d'autre que toi qui n'a pas donné son consentement.
5. Quoi qu'il en soit, parle à quelqu'un! Si tu ne peux pas parler à tes parents, parle à un ami ou à un agent d'une ligne d'assistance comme Jeunesse, J'écoute (compose le 1 800 668 6868 ou visite le site jeunessejecoute.ca/fr). Le fait qu'une photo soit partagée sans ton consentement, même s'il ne s'agit que d'une photo embarrassante, est très stressant et tu ne devrais pas avoir à faire face à la situation seul.